

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-537</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Grands Projets Mobilité  <b>Service Amélioration Réseaux Mobilité</b>	<b><i>N° 2023-537</i></b>

---

**Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord - Communes de Bordeaux, Cenon et Lormont - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION**

**CONTEXTE DU PROJET**

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021 prévoit le développement des alternatives attractives aux déplacements en voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et des mesures en faveur le développement des modes actifs.

Le 3ème Plan vélo métropolitain 2021-2026 a pour sa part été adopté en novembre 2021, dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend encourager la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux à la fois de réduction de la congestion routière et de santé publique. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélo Express (ReVE).

A ce titre, il est proposé le réaménagement du quai Brazza Nord à Bordeaux et du boulevard Ricard Nord à Lormont ainsi que le carrefour Ricard/Lissandre/Banlin à Lormont afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus et participer au développement du Réseau Vélo Express (ReVE) empruntant cet itinéraire.

Ce réaménagement vise à implanter un itinéraire cyclable et piéton, sécurisé et continu, via la création ou d'une piste bidirectionnelle ou d'une voie verte, sur la rive ouest de l'itinéraire jusqu'au carrefour Ricard/Lissandre/Banlin, et à reconfigurer ce carrefour afin de prioriser le passage des bus tout en améliorant la circulation et la sécurisation des modes actifs de déplacement.

**OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET**

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, le projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs sur entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux/Lormont poursuit les objectifs adoptés par la délibération n° 2023-213 du 26 mai 2023 :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus,

- Améliorer la vitesse commerciale des bus sur le Boulevard André Ricard,
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons,
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

## **2- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION**

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 23METPP00624 du 31 mai 2023 s'est déroulée sur les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont du 23 juin 2023 au 29 septembre 2023, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont.

### **a. Consistance du projet présenté au public**

En section courante, plusieurs critères sont communs aux 3 variantes, à savoir :

- L'aménagement d'une voie verte d'une largeur de 4 m, au nord du Quai Brazza, sur la rive ouest, sur un linéaire de 250 m ;
- L'aménagement de 2 pistes cyclables et d'un trottoir de 1,50 m sur un linéaire de 100 m, afin de préserver un alignement d'arbres existants au nord de l'accès au Parc d'Activité Brazza ;
- La réduction de la longueur de la voie de tourne-à-gauche et la création d'un ilot refuge pour les piétons au droit du carrefour d'accès au Parc d'Activités Brazza ;
- L'aménagement d'une voie verte d'une largeur de 4 m sur la rive ouest et d'un trottoir d'au minimum 1,50 m de large, sur la rive est entre l'accès au Parc d'Activités Brazza et le carrefour Ricard/Lissandre/Banlin, avec suppression des bandes cyclables existantes.

Les 3 variantes concernent le carrefour Ricard/Lissandre/Banlin :

- Variante 1 : Aménagement en carrefour giratoire oblong percé pour la priorisation de la voie bus sur le chemin de Lissandre dans le sens Nord>Sud, et autorisant les mouvements du boulevard Ricard vers la rue Banlin.
- Variante 2 : Aménagement en carrefour à feux pour la priorisation des bus, et autorisant les mouvements du boulevard Ricard vers la rue Banlin.
- Variante 2 bis : Aménagement en carrefour à feux pour la priorisation des bus, et autorisant les mouvements du boulevard Ricard vers la rue Banlin, avec une voie dédiée de tourne-à-droite du boulevard Ricard Sud vers la rue Banlin.

### **b. Modalités de la concertation**

La concertation publique s'est déroulée du 23 juin 2023 au 29 septembre 2023 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n° 2023-213 du 26 mai 2023. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

#### **Modalités d'information sur la concertation et sur le projet**

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- **Annnonce de la concertation et de la réunion publique**

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

#### - **Dossier public de présentation du projet**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- à la mairie de Bordeaux Bastide ;
- à la mairie de Cenon ;
- à la mairie de Lormont ;
- à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté un plan de situation, une notice explicative et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 7 septembre a été versé au dossier de concertation le 13 septembre 2023.

#### **Site internet de la participation**

Le site de la participation ouvert dès le 23 juin 2023 et a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de concertation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

#### **Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique**

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 7 septembre 2023 à 18h pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion publique a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et des enjeux du projet, de ses objectifs, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel.

#### **Autres modalités de participation**

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

##### - **Registres papiers**

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de concertation à partir du 23 juin 2023 :

- à la mairie de Bordeaux Bastide ;
- à la mairie de Cenon ;
- à la mairie de Lormont ;
- et à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

##### - **Registre en ligne**

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis, et réactions aux avis déjà déposés, sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

### **3- BILAN DE LA CONCERTATION**

#### **ANALYSE QUANTITATIVE**

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- pas de contribution sur les registres déposés respectivement dans les mairies de Bordeaux Bastide, Cenon, Lormont, et à la direction Grands projets mobilités de Bordeaux Métropole ;
- 14 contributions (12 avis et 2 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 11 participants.

A noter que parmi les contributions recueillies, une contribution a été apportée par la Commune de Lormont.

La participation globale montre une participation très faible de la population.

L'analyse des contributions recueillies en fonction des objectifs de la concertation met en relief les préférences suivantes :

- 11 avis en faveur du projet,
- 4 avis en faveur de la variante 1 (giratoire), dont la Commune de Lormont,
- 1 avis en faveur de la variante 2 (carrefour à feux),
- 4 avis en faveur de la variante 2 bis (carrefour à feux avec voie dédiée de tourne-à-droite vers la rue Banlin)
- 6 avis en faveur des aménagements visant au développement des modes actifs ;

A noter que dans l'analyse des données, lorsqu'un même participant (signataire) s'est prononcé plusieurs fois en faveur du projet ou d'un tracé, son avis n'est comptabilisé qu'une fois. Il en est de même s'il s'est prononcé plusieurs fois en défaveur du projet ou d'un tracé.

#### **ANALYSE QUALITATIVE**

##### **L'opportunité du projet :**

La concertation a suscité des contributions majoritairement favorables au réaménagement du Quai Brazza et Boulevard Ricard Nord, et notamment en faveur des aménagements cyclables.

Plusieurs raisons en faveur du projet sont avancées par les avis :

- le projet permet de développer un itinéraire sécurisé pour les modes doux et participe au développement du Réseau Vélo Express (ReVe) ;
- il permet d'améliorer la desserte du quartier pour tous les modes de transport et participe ainsi au développement du quartier Passerelle de Garonne.

##### **Confort et sécurité des modes actifs**

Une majorité de participants s'est montrée très enthousiaste vis-à-vis d'aménagements proposés qui garantiront une accessibilité aux cycles et aux piétons en toute sécurité. Ils souhaitent que le projet soit optimisé afin d'améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cycles, notamment :

- En privilégiant la circulation piétonne côté Garonne pour bénéficier de l'ombrage lié à l'alignement d'arbres, sur la partie Nord ;
- En matérialisant une séparation physique entre les modes actifs et la circulation générale,

- En optimisant le fonctionnement du carrefour à feux d'accès au Pôle d'Activité Brazza pour favoriser le passage des modes actifs ;
- En assurant une bonne lisibilité aux franchissements des chaussées et à la priorité des modes actifs sur la circulation générale ;
- En offrant des trajectoires adoucies en supprimant les angles droits sur les cheminements des modes actifs ;
- En favorisant la séparation des piétons et des cycles, et en limitant les conflits d'usages entre ces deux modes de déplacement ;
- En assurant le raccordement sur les infrastructures existantes et projetées en limite du projet.

*Réponse de Bordeaux Métropole :*

Le projet prévoit la réalisation d'infrastructures cyclables aux standards du Réseau Vélo Express (ReVE). Ainsi, les aménagements proposés prévoient la séparation des flux piétons/cycles dans la mesure du possible, et la priorisation des traversées piétons/cycles matérialisée par un marquage spécifique et les panneaux de police réglementaires correspondants, et/ou par des feux de signalisation.

Cependant, Bordeaux Métropole étudiera les possibilités d'améliorer la séparation des usagers piétons/cycles, et l'insertion des modes actifs dans le carrefour d'accès au Pôle d'Activités Brazza.

Il sera également étudié la faisabilité de l'implantation du cheminement piéton côté Garonne au droit de l'alignement d'arbres au Nord à la place de la piste cyclable et l'intégration de séparations (lisses en bois, espaces plantés, ...) entre les voies de circulation et les espaces dédiés aux modes actifs.

Enfin, la suite des études visera également à :

- optimiser la géométrie des infrastructures dédiées aux modes actifs afin d'améliorer les trajectoires des cycles et limiter les conflits d'usage,
- intégrer et préciser les raccordements des aménagements aux projets d'aménagement du giratoire de la Souricière et de la rue Banlin.

**Desserte et développement du quartier**

Les contributeurs sont favorables au projet qui va permettre de réguler et fluidifier la desserte du quartier en plein développement. Afin d'améliorer la desserte en transport en commun de ce quartier, la Commune de Lormont souhaite le repositionnement de l'arrêt de bus (ou la création d'un nouveau) dans le sens Bordeaux/Lormont à proximité de la rue Banlin. L'arrêt existant étant situé à 250m plus au nord.

*Réponse de Bordeaux Métropole :*

Une étude de modélisation dynamique de trafic est en cours pour vérifier l'opportunité d'implanter un arrêt de bus en amont du carrefour Banlin/Ricard dans le sens Bordeaux/Lormont sur le boulevard Ricard ou sur la rue Banlin afin d'en mesurer l'impact sur la circulation du secteur et sur le réseau de transport en commun.

Les conclusions de cette étude seront prises en compte pour intégrer un éventuel arrêt de bus dans le projet.

## Végétalisation

La contribution de la Commune de Lormont insiste également sur la nécessité de végétalisation de l'ensemble, en prévoyant un maximum de zones d'ombres à minima au droit des arrêts de bus et des cheminements des piétons.

### Réponse de Bordeaux Métropole :

Le projet intègre la végétalisation des délaissés des aménagements proposés. Bordeaux Métropole veillera à renforcer ce projet de végétalisation notamment au droit des arrêts de bus et des cheminements piétonniers dans la mesure du possible.

## 4- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au travers de la concertation, la population a pu s'exprimer, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- une préférence majoritaire pour la variante 1 : aménagement du carrefour Banlin/Ricard en giratoire oblong percé par une voie bus prioritaire dans le sens Lormont>Bordeaux.
- une forte attente pour l'aménagement d'une continuité cyclable, selon les standards du ReVE, séparée des piétons.
- une réflexion particulière à porter sur les aménagements du projet vis-à-vis :
  - o du confort et de la sécurité des modes actifs,
  - o de la desserte du quartier en transport en commun
  - o de la végétalisation du site.

## 5- DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont, comme suit :

- le parti d'aménagement retenu est celui de la variante 1, consistant en l'aménagement du carrefour Banlin/Ricard en giratoire percé avec insertion d'une voie bus prioritaire dans le sens Lormont>Bordeaux. Il s'agit de la variante privilégiée par la Commune de Lormont dans sa contribution sur le site de la participation à la concertation.
- les études détaillées devront proposer des solutions techniques pour optimiser les infrastructures dédiées aux modes actifs afin de garantir le confort et la sécurité des piétons et des cycles entre le giratoire de la Souricière au sud et la voie verte existante au Nord, avec des réflexions sur :
  - o les possibilités d'améliorer la séparation des usagers piétons/cycle, et l'insertion des modes actifs dans le carrefour d'accès au Pôle d'Activités Brazza,
  - o la faisabilité de l'implantation du cheminement piéton côté Garonne au droit de l'alignement d'arbres au Nord à la place de la piste cyclable,
  - o l'intégration de séparations (lisses en bois, espaces plantés, ...) entre les voies de circulations et les espaces dédiés aux modes actifs,
  - o la géométrie des infrastructures dédiées aux modes actifs afin de bénéficier aux trajectoires des cycles et limiter les conflits d'usage,

- o les raccordements des aménagements aux projets d'aménagement du giratoire de la Souricière et de la rue Banlin.
- Ces mêmes études devront également :
  - o vérifier la faisabilité de l'implantation d'un arrêt de bus en amont du carrefour Banlin/Ricard dans le sens Bordeaux>Lormont pour renforcer la desserte du quartier sans nuire à la circulation et aux performances du réseau de transports.
  - o renforcer la végétalisation des abords, notamment au droit des arrêts de bus et des cheminements des piétons.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.103-1,

**VU** la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

**VU** la délibération n° 2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3<sup>ème</sup> plan vélo métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-213 du 26 mai 2023, adoptant les objectifs du projet d'aménagement en faveur des transports et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont, et approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture ;

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 23METPP00624 du 31 mai 2023 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont, le 23 juin à 9h00,

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP00876 du 6 septembre 2023 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont, le 29 septembre 2023 à 12h00,

**VU** les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** le Schéma des Mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun ;

**CONSIDERANT** le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs ;

**CONSIDERANT** qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'Urbanisme, laquelle s'est déroulée du 23 juin 2023 au 29 septembre 2023 inclus ;

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée sur le projet de réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont, a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées ;

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet ;

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord à Bordeaux, Cenon et Lormont, tel que proposé dans le rapport de présentation,

**Article 2** : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans le chapitre 5 du présent rapport.

**Article 3** : d'autoriser le Président à poursuivre toutes les démarches en vue de poursuivre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH